



Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité
et de la culture

Exercice 2015

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE

2015 EN BREF

2015 a été une année riche en dossiers et réformes couvrant l'entier des domaines du département : travaux relatifs à l'accompagnement de la réforme de la politique salariale, conduite de la restructuration du service des sports, négociations des conditions de l'épargne-temps pour le personnel de la Police neuchâteloise, préparation du rapport relatif à la construction du NHOJ en collaboration avec le DFS, réflexion et rédaction du rapport sur la réforme des institutions, refonte du secteur des addictions, création d'une centrale neuchâteloise d'alarme et d'engagement "pompiers" unique, accompagnement du processus d'introduction des contrats de prestations dans le domaine des institutions spécialisées et réforme de la protection civile ne sont que quelques-uns des dossiers auxquels le **secrétariat général** a étroitement collaboré afin d'en faciliter la concrétisation.

Pour la **police neuchâteloise** (PONE), l'année 2015 est caractérisée par un volume global d'activités en légère baisse par rapport à 2014. On peut noter que le nombre d'interventions d'urgence via le 117 a progressé de plus de 15% entre 2014 et 2015, alors que le volume des affaires judiciaires a reculé de 5,3% (11'900) par rapport à 2014. Le volume des infractions et des réquisitions judiciaires est également en recul. C'est la troisième année consécutive, qu'une baisse du volume des affaires est constatée après le pic de 2012 à 14'600 affaires.

En matière d'organisation sécuritaire cantonale, 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier de la nouvelle loi sur la police neuchâteloise (LPol). La dernière pierre de l'édifice "police unique", dont la construction avait commencé en 2007 avec l'intégration de la police communale de La Chaux-de-Fonds, a pu être posée avec l'intégration des agents de police communale de Neuchâtel au 1^{er} janvier 2015. Cette organisation a permis de passer en un temps record d'une police composée de quelques 150 policiers communaux et de moins de 300 policiers organisés en districts et arrondissements, à une police neuchâteloise unique de près de 400 policiers aujourd'hui.

La décision du Conseil d'État de revoir à la baisse l'effectif cible prévu depuis 2007 (-8 EPT) a nécessité de repenser en partie l'organisation des entités opérationnelles, afin de diminuer certains effets de taille critique, d'augmenter la polyvalence des gendarmes et la responsabilité des cadres intermédiaires, ainsi que la souplesse opérationnelle des entités.

A noter encore qu'en janvier 2015, le gestion des appels au 144 a été transférée de la centrale d'engagement et de transmission (CET) à la Fondation Urgence Santé du canton de Vaud. Ce transfert a permis une gestion plus professionnelle de toute la chaîne des urgences sanitaires dans le canton, ainsi que la libération des ressources supplémentaires que la police avait dû mettre en place à la CET pour faire face à l'augmentation des appels liés aux urgences médicales, ainsi qu'à la médecine de garde.

Durant l'année 2015, le **service pénitentiaire** a poursuivi le travail de réforme du domaine de l'exécution des sanctions pénales prévu par le plan d'action. De nombreux projets ont été initiés tant à l'interne du canton qu'au niveau concordataire, permettant ainsi au domaine pénitentiaire de s'inscrire dans une dynamique de changement et d'adaptation indispensable en regard de l'évolution des profils de délinquance, des exigences légales, ainsi que des impératifs de sécurité publique et de prévention de récidive.

Le service pénitentiaire s'est efforcé de poursuivre l'important travail de réforme et d'assainissement des infrastructures conformément à son plan d'action. 2015 a vu la réalisation de différents projets, à l'instar des travaux de rénovation de l'EDPR, le rapprochement de l'Autorité d'exécution des peines et mesures et de l'Autorité de probation avec objectif de fusion courant 2016 ou encore la création du service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire qui a pour finalité la mise en œuvre d'un système de santé juste, digne, soucieux de maîtriser les coûts, en milieu carcéral.

L'année 2015, pour le **service de la sécurité civile et militaire**, a vu l'entrée en vigueur d'un arrêté lié à la commission de gestion des véhicules de l'État. Ce dernier a entraîné la création d'un nouveau secteur, les garages de l'État, destinés à centraliser la politique d'achat et d'entretien de l'ensemble du parc de véhicules de l'État de Neuchâtel. Poursuivant son effort de rationalisation, le service de la sécurité civile et militaire a également initié le projet PCi 2015+, réforme souhaitée

par le Conseil d'État visant à redéfinir les missions de la Protection Civile neuchâteloise, ainsi que son organisation.

Sous l'angle ORCCAN, l'activité du service de la sécurité civile et militaire a été fortement influencée par l'actualité et les conditions météorologiques. Ainsi, le service a participé à la gestion de l'accueil des réfugiés, en collaboration avec le service des migrations, mettant à disposition des constructions de Protection civile, mais aussi lors des phénomènes de crues ou de sécheresse qui ont touché le canton, tant pour son expertise que pour ses ressources.

Selon la nouvelle loi sur la police, le **service de la justice** a repris la gestion des amendes des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ainsi que le personnel communal dévolu à cette tâche. Depuis février 2015, il est possible de s'acquitter du paiement des amendes par internet, ce qui permet d'améliorer d'ailleurs le recouvrement, particulièrement auprès des frontaliers.

De plus, le service a défini sa nouvelle structure financière, préparé son déménagement à la rue du Plan 30 à Neuchâtel et œuvré à l'élaboration d'une nouvelle loi sur le droit de cité neuchâteloise.

Pour le **service juridique de l'État**, l'année a été marquée par un nombre en augmentation des procédures de recours de même que par l'avancement de plusieurs projets législatifs importants.

Comme lors des exercices précédents, l'activité en matière de contentieux demeure celle qui mobilise la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à leur rédaction. On observe une augmentation incessante de la charge (dont en particulier 520 nouvelles affaires contentieuses en 2015 contre 497 en 2014).

Dans le domaine de la législation (incluant la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise), une nouvelle application du RSN sur le site Internet public a été élaborée en collaboration avec le service informatique et un prestataire externe.

Plusieurs projets législatifs d'envergure ont occupé le service durant l'année 2015 : réforme des institutions, reconnaissance des communautés religieuses, révision de la loi sur la publication des actes officiels, loi sur l'enfance et la jeunesse, révision de la loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de la jeunesse, révision de la loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, nouveau règlement des établissements pénitentiaires.

Outre ces projets en cours, les divers aspects de la Réforme de l'État menée par l'office d'organisation nécessitent de nombreuses adaptations législatives et réglementaires.

Parmi les autres thèmes qui prennent de l'importance et sollicitent une intervention croissante du service, figurent la protection des données et la transparence, ainsi que l'extension des prestations étatiques offertes aux citoyens par le biais du Guichet Unique.

L'année écoulée pour le **service des ressources humaines**, a été marquée par de nombreuses activités liées à des projets stratégiques, telles la nouvelle politique salariale, le programme des réformes de l'administration cantonale et le nouveau système informatique de gestion de l'État.

Le projet de nouvelle politique de rémunération pour tout le personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique représente un défi stratégique de taille pour lequel une collaboration avec les partenaires sociaux a été mise en place. L'aboutissement de ce projet permettra dès 2017 de mieux maîtriser le pilotage de la masse salariale, d'arriver à des mécanismes de progression similaire et plus équitables entre le personnel administratif et les enseignants, ainsi que de disposer de moyens de reconnaissance de la fonction publique.

L'accompagnement des services dans le cadre de mutations organisationnelles de l'administration cantonale a également occupé de manière très sensible les cadres et collaborateurs du service, tout comme l'implication prépondérante dans la gestion de la Caisse de pension prévoyance.ne et la crèche Tic-Tac.

Conformément au concept cantonal du sport, le **service du sport** poursuit activement la promotion de l'éducation physique et sportive en participant notamment aux colloques de l'enseignement post-obligatoire, ainsi qu'en collaborant avec les écoles, les associations sportives et les organisateurs de manifestations.

Le service collabore étroitement avec les services d'enseignement obligatoire et postobligatoire concernant l'organisation, la promotion et le fonctionnement des concepts sports, arts, études et formation destinés aux sportifs de haut niveau et d'élite. Une révision des critères sportifs a été effectuée au cours de cette année.

Le 17 décembre 2015, la cérémonie du Prix du mérite sportif a eu lieu à Cortaillod. Cette manifestation d'envergure a récompensé l'athlète Marc Lauenstein en tant que "Sportif de l'année". 6 autres prix ont été décernés à cette occasion, dont un prix "Spécial" à Sandy Jeannin pour son exceptionnelle carrière dans le domaine du hockey sur glace.

Par rapport à la saison précédente, la fréquentation des camps de ski, des week-ends et des séjours Sport pour Tous dans les 7 chalets gérés par le service a augmenté de 1,7% représentant près de 34'000 nuitées. Le processus d'administration informatisée des chalets a été amélioré et le concept de centralisation des commandes a été renouvelé.

Dans le cadre du programme fédéral d'encouragement du sport de Jeunesse+Sport, les clubs, les associations et les écoles du canton ont bénéficié d'un soutien de plus de 1'470'000 francs. Le service a organisé 60 cours de formation d'experts, de moniteurs, de coachs et d'entraîneurs réunissant 1'324 personnes.

Enfin, le développement du service au travers de la stratégie mise en place depuis 2004 et des objectifs spécifiques redéfinis à chaque législature qui en découlent, ne pourront être poursuivis à l'identique puisque les missions et l'organisation du service seront revues profondément en 2016.

Un nombre exceptionnel de nouveaux dossiers a été empoigné en 2015 par le **service de la culture**. La plupart d'entre eux continueront à occuper le service pendant l'année 2016, voire les années suivantes pour certains.

Aux développements stratégiques se sont ajoutés des dossiers techniques tels que le dépôt des requêtes en ligne, le recensement de la collection d'œuvres d'art de l'État, la médiation artistique et culturelle dans le cadre scolaire ou encore la redéfinition du paysage des bibliothèques. Il a également soutenu les activités des offices qui lui sont rattachés, notamment dans le domaine de l'archivage électronique, ou dans le cadre du projet de nouveau bâtiment pour les archives de l'État. En collaboration avec d'autres services de l'État, il a participé aux réflexions sur l'avenir du Château de Colombier et a continué à suivre les développements en lien avec Le Palmier, œuvre sélectionnée à l'occasion du concours d'intervention artistique lié à la rénovation de l'établissement pénitentiaire de Gorgier. Au niveau cantonal et intercantonal, le service a été particulièrement actif dans plusieurs secteurs, notamment celui du soutien à la "chaîne du Livre" et celui de la médiation ou encore celui de la diffusion artistique dans le domaine des arts de la scène.

Au niveau législatif, un rapport a été présenté au Grand Conseil en vue de l'abrogation de la Loi sur le cinéma du 28 janvier 2003 et son remplacement par une loi réglementant l'accès des mineurs aux projections publiques de films, les supports audiovisuels et les logiciels de loisirs aux salles de cinéma. En effet, suite à l'abandon de la taxe sur les spectacles en Ville de Neuchâtel, la loi de 2003 n'avait plus de raison d'être pour ce qui concernait la partie relative à l'encouragement de la culture cinématographique. La nouvelle loi a été adoptée en mars 2015.

La section Conservation du patrimoine a soutenu techniquement et financièrement en 2015 plusieurs chantiers de restauration d'envergure et poursuivi la mise à jour du recensement architectural cantonal. Elle a mené des travaux d'archéologie du bâti et de recherches en archives sur divers édifices et sites, entrepris, avec les autres sections de l'**Office du patrimoine et de l'archéologie** (OPAN), la révision de la Loi cantonale sur la protection des biens culturels, organisé plusieurs manifestations publiques, des visites commentées dans des lieux patrimoniaux, des cours spécialisés et publié diverses études.

Au **Laténium**, l'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre d'un programme fixe d'animations en famille, ainsi que par l'ouverture de l'exposition "*Derrière la Grande Muraille*". Entièrement créée par le Laténium, cette nouvelle exposition met en perspective les recherches conduites durant six ans à Boroo-Gol (Mongolie), sous la direction du conservateur-adjoint du musée, par une Mission archéologique suisse-mongole financée par la Fondation Suisse-Liechtenstein.

Si l'année 2015 n'a pas été marquée pour la section Archéologie par de spectaculaires découvertes, elle n'en demeure pas moins riche en activités variées, ponctuelles ou de longue haleine. Parmi toutes ces activités, on relèvera surtout la recrudescence des opérations de terrain, qui ont pratiquement doublé par rapport aux années précédentes, en corollaire avec les projets de génie civil inscrits dans des périmètres archéologiques.

En 2015, l'**office des archives de l'État** (OAEN) a réceptionné 17 versements d'archives administratives et 15 dépôts ou dons d'archives privées (140 mètres linéaires), et autorisé 24 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique (595 mètres linéaires).

12 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de récolement, de classement et de reconditionnement, un millier de quittances médiévales endommagées ont été restaurées, et le microfilmage des archives de la chancellerie d'ancien régime s'est poursuivi.

Le projet d'archivage numérique AENeas (Archives de l'État de Neuchâtel / electronic archiving system) a débuté le 1^{er} juin 2015. Il a pour objectif de garantir à moyen terme un archivage numérique conforme aux exigences légales au sein de l'État de Neuchâtel.

L'exercice 2015 pour le **Service des poursuites et faillites (SEPF)** a été essentiellement marquée par une hausse sensible des procédures, tant dans le domaine des faillites que dans celui des poursuites qui bat même un record historique en nombre de réquisitions traitées. Comme corollaire, les émoluments encaissés ont largement dépassé les attentes.

Pour résumer, on peut mentionner que le total des réquisitions traitées par l'office des poursuites a augmenté de 6,73% par rapport à 2014, soit 181'861 procédures contre 170'379 l'an dernier. Le record historique de 2010 (176'125) a donc été largement battu. Concernant les faillites, 379 nouveaux dossiers ont été enregistrés contre 343 lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 10,49%.

Compte tenu des indicateurs plutôt négatifs sur l'évolution de la conjoncture économique en général et neuchâteloise en particulier, il est à craindre que l'évolution négative constatée en 2015 se poursuive en 2016. L'augmentation de taux de chômage devrait malheureusement aussi influencer sur le volume des poursuites.

Si, par une politique volontariste, l'offre institutionnelle planifiée, surveillée et financée par le **service des institutions pour adultes et mineurs** ne s'est pas développée dans le domaine des mineurs en 2015, le secteur des adultes a connu une progression essentiellement engendrée par l'allongement de la vie.

L'adaptation de l'offre institutionnelle a également évolué dans plusieurs domaines : plutôt que de construire un établissement fermé pour mineurs, conformément à l'engagement concordataire du canton, une alternative a été travaillée avec une institution fribourgeoise. Pour prendre en charge la centaine de mineurs non accompagnés, une institution s'est mise à disposition pour les accompagner en premier accueil et renforcer son offre. Une réponse à l'hébergement des quelque 50 adultes en difficultés sociales dormant chaque nuit à l'hôtel a été trouvée au sein des foyers d'accueil. Enfin, le dispositif Jura et Neuchâtel Orientent les Adultes Handicapés (JUNORAH), mis en place avec le Canton du Jura, orientera les adultes souhaitant bénéficier de prestations des institutions.

Répondant aux règles de gouvernance concernant le partenariat, le service a rédigé deux contrats-pilotes de prestations, l'un avec la *Fondation Sombaille Jeunesse* et l'autre avec *Le Devens*. Ceux-ci devraient être validés par les autorités compétentes au début de l'année 2016.

Formellement basés sur des arrêtés du Conseil d'État, le cautionnement des trésoreries des institutions représente une somme d'environ 45 millions de francs. Or, la LFinEC n'admet de tels cautionnements que par le biais de crédits d'engagement ; le Conseil d'État a donc dû soumettre au Grand Conseil un rapport à l'appui d'un décret autorisant ces cautionnements, accepté le 1^{er} septembre 2015.

9. SERVICE DE LA CULTURE

9.1. Introduction

Un grand nombre de nouveaux dossiers ont été empoignés en 2015. Des développements stratégiques se sont ajoutés aux dossiers techniques. La plupart de ces thématiques continueront à occuper le service pendant l'année 2016, voire les années suivantes pour certains.

A l'interne, le service s'est investi dans des projets liés à l'encouragement des activités culturelles comme l'évolution nécessaire de la politique culturelle, le dépôt des requêtes en lignes, le recensement de la collection d'œuvres d'art de l'État, la médiation artistique et culturelle dans le cadre scolaire ou encore la redéfinition du paysage des bibliothèques.

En ce qui concerne les offices qui lui sont rattachés, le service est intervenu notamment dans le domaine de l'archivage électronique et dans le cadre du projet de nouveau bâtiment pour les archives de l'État. En collaboration avec d'autres services de l'État, il a participé aux réflexions sur l'avenir du Château de Colombier et a continué à suivre les développements liés au Palmier, œuvre sélectionnée dans le cadre de la rénovation de la prison de Gorgier.

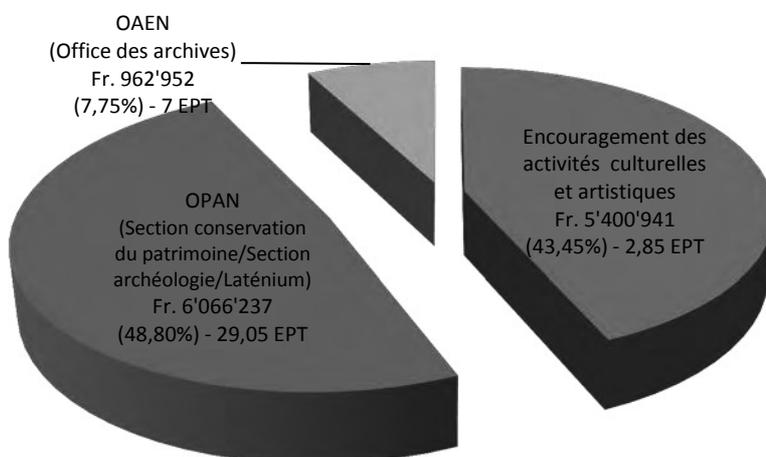
Au niveau cantonal et intercantonal, le service a été particulièrement actif dans plusieurs secteurs, notamment celui du soutien à la "chaîne du Livre", celui de la médiation ou encore celui de la diffusion dans le domaine des arts de la scène.

Au niveau législatif, un rapport a été présenté au Grand Conseil en vue de l'abrogation de la Loi sur le cinéma du 28 janvier 2003 et son remplacement par une loi réglementant l'accès des mineurs aux projections publiques de films et l'emploi de supports audiovisuels, comme de logiciels de loisirs dans les salles de cinéma. Suite à l'abandon de la taxe sur les spectacles en Ville de Neuchâtel, la loi de 2003 n'avait plus de raison d'être. La nouvelle loi a été adoptée en mars 2015.

La brochure *Panorama 2014-2015* revient sur certains de ces dossiers de manière illustrée et créative. Ce document comprend également la liste exhaustive des subventions octroyées par le service de la culture durant l'année 2015. Il est disponible sur le site www.ne.ch/scne.

Enveloppe financière du service

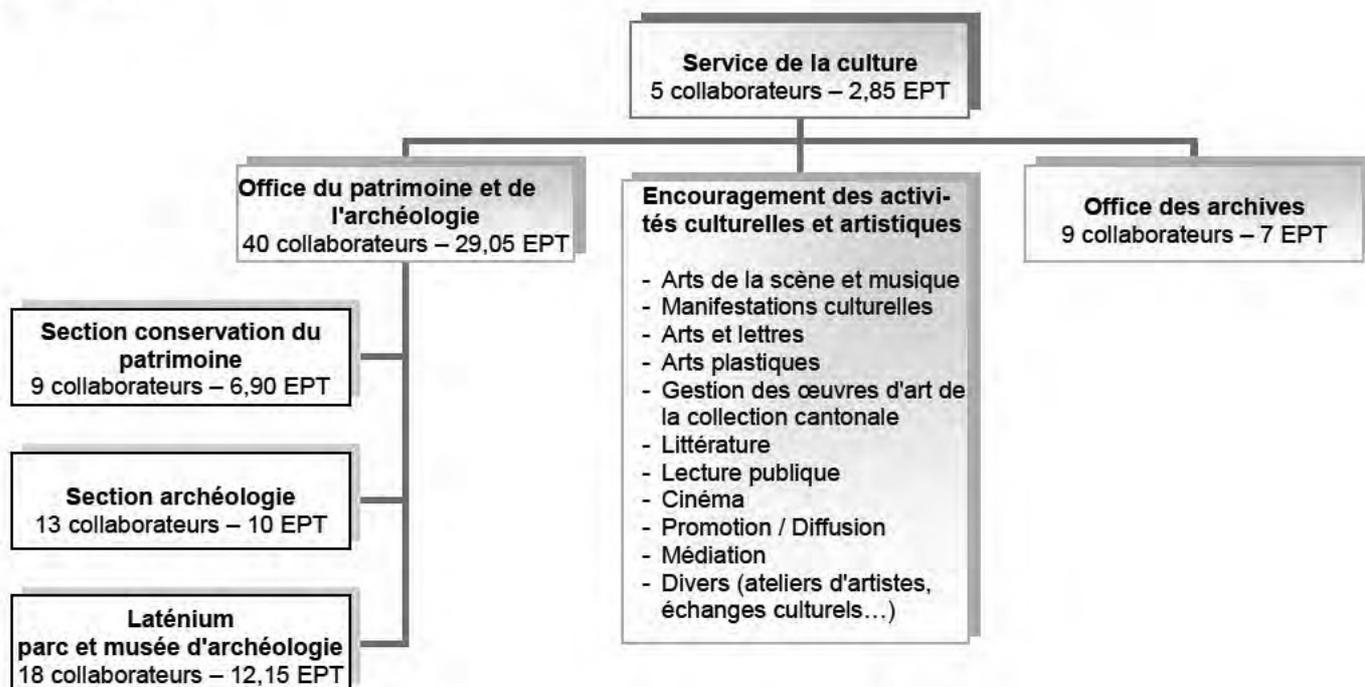
L'enveloppe financière en charges nettes à disposition du service (budget 2015) s'est élevée à 12'430'130 francs. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des moyens financiers mis à disposition des différents secteurs.



9.2. Gestion

Au cours de l'année 2015, 54 collaborateurs, soit 38,9 EPT, étaient rattachés aux différents secteurs du service. Il convient d'y ajouter 1 technicien de fouilles pour l'archéologie, 6 surveillants et 23 guides engagés à l'heure au Laténium.

Organigramme



9.3. Activités déployées

Le réaménagement de la politique culturelle, entrepris dès le début de l'année 2015, a abouti, au mois de décembre, à une présentation aux acteurs culturels concernés, ainsi qu'à la presse. Au préalable, le concept avait été discuté avec le Conseil d'État, la commission consultative de la culture, les chefs de dicastère en charge de la culture ainsi qu'avec les délégués culturels des deux grandes villes du canton. Bien accueillies par les acteurs culturels, ces évolutions seront mises en œuvre dès 2016.

Le service a également déployé une grande énergie pour le développement d'un système de gestion informatisé des requêtes. Dès janvier 2016, les dossiers de demande de soutien seront déposés et étudiés en ligne. L'organisation interne du service, ainsi que les procédures d'octroi seront complètement revues. En effet, dans le domaine de l'encouragement aux activités artistiques et culturelles, le service examine plus de 600 requêtes ou dossiers, généralement avec l'appui des membres des commissions concernées. La gestion de ces documents, le suivi des projets et l'accès à de nombreux renseignements d'ordre statistique seront ainsi améliorés.

La volonté du Conseil d'État de laisser le soutien à la lecture publique, aux seules communes, a nécessité une adaptation de la Loi sur la lecture publique et les bibliothèques. Cette base légale a été amendée par le biais d'un décret adopté lors de la session du Grand Conseil relative au budget 2016. Parallèlement à la prise de ces mesures, le soutien aux bibliothèques urbaines a fait l'objet d'un réexamen complet. Des réflexions ont été menées aux niveaux politique et technique pour redéfinir le rôle et l'engagement de l'État. Au terme de ces discussions, il a été convenu que l'État limiterait son soutien aux activités scientifiques et patrimoniales de ces institutions. Les échanges ont également permis de désigner des pôles de compétences répartis entre la Bibliothèque publique et universitaire, la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et l'office cantonal des archives. Dans le prolongement de cette profonde mutation du paysage des bibliothèques, il a été jugé opportun d'envisager l'intégration du volet des fonds documentaires dans une nouvelle loi sur la sauvegarde du patrimoine. Un projet de modification de la Loi sur les biens culturels a donc été lancé. Sa première version a été présentée à la Commission cantonale des biens culturels au mois de décembre.

Grâce à la présence d'une seconde stagiaire, le recensement des œuvres d'art de la collection cantonale (1'500 pièces env.) a pu démarrer. Un quart des objets de la collection, accrochés dans les locaux de l'administration cantonale, ont déjà été passés en revue. Par ailleurs, le local dans lequel sont stockés les œuvres non exposées a été réorganisé et assaini de manière à permettre une gestion et une conservation appropriées.

Le service a aussi été approché pour participer à la réflexion sur le sort des œuvres déplacées dans le cadre de la rénovation du CPLN. Il a également été sollicité pour intervenir au sein du groupe de travail chargé d'envisager des pistes pour l'avenir du Château de Colombier.

Les démarches entreprises pour développer la médiation professionnelle au sein d'un cercle scolaire n'ont pas abouti. Le développement de la relation entre les acteurs culturels et le public scolaire, enseignants et enfants, reste néanmoins une priorité pour le service.

La direction du service est représentée dans les groupes de travail pilotés par l'office des archives dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment pour l'entreposage des archives, ainsi que dans le comité de pilotage du projet d'archivage numérique au sein de l'État de Neuchâtel.

Les responsables du service ont également participé à de nombreuses séances intercantionales en vue de mettre en place des politiques culturelles harmonisées, tant dans le domaine de la médiation que celui du soutien au Livre ou de la diffusion de spectacles.

Ateliers d'artistes

Le service a organisé les concours permettant de sélectionner 4 artistes neuchâtelois pour des séjours de 6 mois à la Cité internationale des arts à Paris, ainsi qu'à l'appartement-atelier de Berlin.

Diffusion et médiation

Pour aller dans le sens de la volonté du Conseil d'État, exprimée dans le programme de législation, le service a confirmé sa politique de soutien à la diffusion des projets artistiques. Ce type de soutien encourage les artistes à faire connaître leur travail à l'extérieur du canton ou de la Suisse et, par là-même, à prolonger la vie de leurs projets.

Au chapitre de la médiation culturelle, le service a produit la 5^e édition de l'agenda culturel destiné aux enfants de 4 à 14 ans, qui a été distribué dans toutes les classes du canton. Il a également soutenu des projets ponctuels de médiation présentés par des institutions ou acteurs culturels.

Subventions annuelles

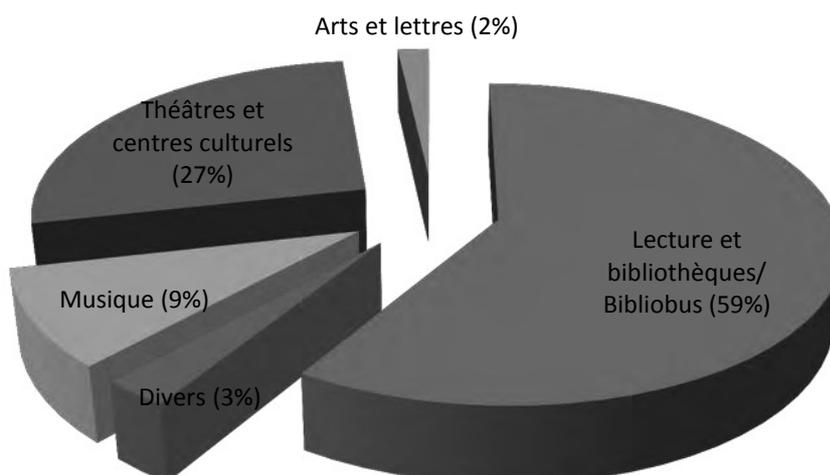
Le service a octroyé des subventions pour un montant total de 5'400'975 francs. La part prépondérante, soit 2'530'378 francs ou 46,85% des soutiens, a été allouée aux bibliothèques, au Bibliobus, ainsi qu'à diverses associations ou institutions chargées de promouvoir la lecture.

Les subventions annuelles en faveur du théâtre, de la danse, des festivals, des institutions et centres culturels neuchâtelois, des organismes romands de soutien à la création professionnelle et à la diffusion de spectacles, se sont élevées à 1'152'842 francs.

Dans le domaine de la musique, des subventions annuelles pour un montant de 418'850 francs ont été versées par l'État à des associations, fondations ou institutions pour encourager, soutenir et développer la culture et la création musicale.

Pour les arts et les lettres, les montants octroyés au titre de soutien annuel ont représenté une somme de 76'081 francs. L'Académie de Meuron, l'Université populaire et l'Institut neuchâtelois ainsi que la médiation culturelle ont également bénéficié de subventions pour un montant total de 120'186 francs ("Divers").

On trouve ci-dessous un graphique illustrant la répartition des subventions annuelles accordées en 2015 :



Subventions ponctuelles et acquisitions par l'intermédiaire du Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques

Pour compléter les subventions annuelles et soutenir la production d'œuvres artistiques ou l'organisation de manifestations culturelles, l'État a alloué des subventions ponctuelles ou des garanties de déficit pour un montant de 214'700 francs. Il a également procédé à l'acquisition d'œuvres créées par des artistes neuchâtelois contemporains pour un total de 18'300 francs. Dans le domaine de la littérature, il a soutenu la création littéraire et l'édition par un montant de 106'493 francs. Pour ce qui est des arts plastiques, l'État est intervenu pour soutenir des publications et encourager des manifestations.

En outre, dans chacune de ces disciplines artistiques, l'État a veillé à soutenir les démarches qui participaient au rayonnement du canton. C'est dans cette perspective qu'il a apporté son appui à la diffusion des œuvres, ainsi qu'à des tournées dans le cadre des arts de la scène.

Le montant total des attributions effectuées par le biais de ce fonds s'est élevé à 366'165 fr. 60 amenant ainsi la fortune de ce dernier à 610'948 fr.17 au 31 décembre 2015.

Soutien au cinéma

Par un montant global de 243'000 francs, le canton a financé directement un certain nombre de projets dans le domaine du cinéma. Il a encouragé la culture cinématographique en soutenant la Lanterne Magique, le Niff et Passion cinéma et soutenu la production romande au travers de sa participation à Cinéforum.

Office du patrimoine et de l'archéologie - section conservation du patrimoine

En 2015, la section a accompagné techniquement et soutenu financièrement plusieurs chantiers de restauration d'envergure et poursuivi sur le terrain et dans les archives la mise à jour du recensement architectural cantonal. Elle a entrepris, avec les autres sections, la révision de la Loi cantonale sur la protection des biens culturels (LCPBC) et mené des travaux d'archéologie du bâti dans divers édifices, organisé plusieurs manifestations publiques et visites commentées dans des lieux patrimoniaux et publié diverses études.

La section a mené des recherches historiques, des documentations et des investigations archéologiques, parfois avec la section Archéologie, concernant en particulier la Collégiale, l'abbaye de Fontaine-André, la brasserie Müller, la villa de Pury et le bâtiment Pavés 35 à Neuchâtel, les thermes gallo-romains de Serrières, la Cité Martini à Marin-Epagnier, le château de Colombier, l'ancienne église Saint-Martin à Cressier, les prieurés de Môtiers et de Corcelles et le Club 44 à La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil d'État a adopté deux arrêtés de mise à l'inventaire pour : Le Locle : Le Bouclon 2 et Le Piano 1, tandis que la section a préavisé 304 dossiers de permis de construire et plans de gestion des forêts.

29 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 1'069'599 francs, et 22 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 492'945 francs, ont été adoptés en 2015 par le Conseil d'État ou le DJSC. Les subventions cantonales versées en 2015 se sont élevées à 599'817 francs. Les subventions fédérales se sont quant à elles élevées à 685'038 francs. La section a aussi assuré la redistribution des subventions de l'Office fédéral de la protection de la population pour le Musée du château de Valangin, la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, le Laténium, les archives de l'État et celles de la ville de Neuchâtel. Elle participe en outre à l'application cantonale de l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). La section a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques.

Les manifestations figurant au programme de la 22^e édition des Journées européennes du patrimoine ont attiré, les 12 et 13 septembre 2015, près de 10'000 visiteurs : 2'320 adeptes des visites patrimoniales proposées à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds, à Cressier, au Laténium et à Boudry, 5'000 mélomanes aux festivités de réouverture de la Salle de musique de La Chaux-de-Fonds et 2'600 passionnés de vie médiévale au château de Valangin. Les collaborateurs de la section ont en outre mené au cours de l'année des visites commentées de sites ou de chantiers, donné plusieurs conférences et cours, collaboré à la préparation d'expositions et participé à des émissions de télévision.

La section a achevé en 2015 la mise à jour sur le terrain du Recensement architectural du canton de Neuchâtel, afin d'anticiper les prochaines révisions de règlements d'aménagement communaux; des notices seront encore à compléter au cours des prochaines années. La loi révisée sur la sauvegarde du patrimoine (ancienne LCPBC) sera soumise au Grand Conseil en 2016.

Plus de trente chantiers de restauration d'envergure sont annoncés à travers l'ensemble du canton pour ces prochaines années. La réduction des budgets des subventions cantonales et fédérales obligera sans nul doute au report de plusieurs d'entre eux. Plusieurs projets de mise en valeur du patrimoine neuchâtelois par des publications ou des manifestations seront poursuivis.

Office du patrimoine et de l'archéologie - Section Laténium, parc et musée d'archéologie

Au Laténium, l'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre d'un programme fixe d'animations en famille, ainsi que par l'ouverture de l'exposition "*Derrière la Grande Muraille*". Entièrement créée par le Laténium, cette nouvelle exposition met en perspective les recherches conduites durant six ans à Boroo-Gol (Mongolie), sous la direction du conservateur-adjoint du musée, par une Mission archéologique suisse-mongole financée par la Fondation Suisse-Liechtenstein.

En 2015, le Laténium a présenté deux expositions temporaires successives. "*Aux origines des pharaons noirs 10'000 ans d'archéologie en Nubie*" retraçait le développement de la civilisation sur les rives du Nil, des premiers villages jusqu'aux grandes cités royales qui ont rivalisé avec l'Empire égyptien. Cette exposition a fermé ses portes le 17 mai, préfigurant certains travaux de réaménagement de la salle d'introduction du musée, mobilisée pour l'occasion.

Le 22 octobre était inaugurée l'exposition "*Derrière la Grande Muraille. Mongolie et Chine au temps des premiers empereurs*". Cette exposition a tiré parti de multiples partenariats avec des musées suisses et étrangers (notamment le Mudac de Lausanne, le Musée Rietberg de Zurich, le Musée Barbier-Mueller de Genève et le Musée Cernuschi de Paris), qui ont permis au Laténium de présenter un important ensemble de trouvailles funéraires, illustrant ainsi les échanges entre les civilisations Han (Chine) et Xiongnu (Mongolie) à l'époque de l'édification de la Grande Muraille et du développement de la Route de la soie.

Accompagnées d'un programme de médiation très étoffé, ces manifestations ont rencontré un succès certain, qui ne permet toutefois plus de compenser la perte d'attractivité de l'exposition permanente du musée (34'500 visiteurs dans le musée et environ 75'000 visiteurs dans le parc archéologique). Afin de mieux cerner la clientèle et le potentiel du Laténium, la direction a initié des évaluations qualitatives (collaboration avec l'Université de Neuchâtel) et une statistique systématique. Celle-ci confirme que les publics germanophones composent en moyenne (avec de fortes variations saisonnières) plus de 40% des publics, alors que la proportion de visiteurs étrangers (18%) a doublé depuis 2008. L'ensemble de ces éléments confirment que l'avenir du Laténium repose d'une part sur la fidélisation du public de proximité, et sur l'élargissement géographique du bassin de recrutement de sa clientèle d'autre part.

On notera par ailleurs que l'année 2015 a vu un accroissement redoublé des donations et des legs d'anciennes collections lacustres effectués au Laténium par des particuliers. Ces dons massifs mettent en évidence les limites des ressources du musée en matière de conservation préventive et la surcharge actuelle des dépôts.

Sur le plan de la gestion courante, enfin, le soutien du Service des bâtiments a permis le remplacement des dispositifs de vidéosurveillance et la mise en route d'un projet de remplacement des sondes de contrôle climatique des collections, en concertation avec le Service informatique de l'État de Neuchâtel.

Suite aux alertes évoquées en 2014 quant au vieillissement du Laténium, un vaste projet de renouvellement a été défini, en collaboration avec le Service des bâtiments et la section archéologique de l'Office du patrimoine et de l'archéologie, ainsi qu'avec le soutien de diverses institutions publiques et scientifiques. Ce projet comprend un ambitieux volet muséologique, dont le financement sera pris en charge par la Fondation La Tène. La recherche de fonds engagée dans le courant de l'année 2015 rencontre un succès certain ; elle doit permettre au Laténium de mieux mettre en valeur les recherches récentes conduites sur le site de La Tène, et de positionner plus clairement, à l'échelle internationale, le Laténium comme centre d'interprétation majeur pour les Palafittes inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Office du patrimoine et de l'archéologie - Section Archéologie

Si l'année 2015 n'a pas été marquée par de spectaculaires découvertes archéologiques, elle n'en demeure pas moins riche en activités variées, ponctuelles ou de longue haleine, dont seule une sélection est présentée plus loin. Parmi toutes ces activités, on relèvera surtout la recrudescence des opérations de terrain, qui ont pratiquement doublé par rapport aux années précédentes, en corollaire avec les projets de génie civil inscrits dans des périmètres archéologiques. Une telle augmentation ne sera pas, à court terme, sans conséquence en termes d'effectifs et financiers et partant d'efficience.

Côté terre ! En nette augmentation en 2015, près de 20 projets de construction ou d'aménagement ont concerné un périmètre archéologique, dont 12 ont nécessité une intervention de terrain de la section Archéologie, concrétisée soit par la réalisation de sondages de diagnostic à la pelle mécanique, soit par des surveillances de chantiers. Menées sur nombre de communes du Littoral et des Vallées (Fresens, Boudry, Auvèrrier, Wavre, Cornaux, Cressier, Couvet, Cernier), ces opérations, ponctuelles et échelonnées sur toute l'année, n'ont pas été suivies de fouilles extensives, compte tenu de la modestie ou de la nature des vestiges archéologiques mis au jour. Parallèlement, trois opérations de terrain ont été menées conjointement avec la section Conservation du patrimoine de l'Office du patrimoine et de l'archéologie : seconde campagne de sauvetage au prieuré de Corcelles ; fouille-école dans l'ancienne église Saint-Martin à Cressier ; sondages complémentaires dans les thermes gallo-romains de Serrières.

Côté lac ! Suite à l'inscription des Palafittes au Patrimoine mondial en 2011 et conformément aux directives de l'UNESCO, le monitoring des sites neuchâtelois se poursuit en continu d'année en année. En 2015, le principal objectif fut de finaliser les relevés du champ de pieux de la station de Gorgier/Les Argilliez. Au terme de cette opération, ce sont près de 5'000 pieux qui ont été géo localisés faisant de ce gisement l'un des plus vastes du littoral neuchâtelois de la 1^{ère} moitié du IV^e millénaire avant notre ère. En outre, l'observation des fonds lacustres a permis de déceler au large de La Tène une nouvelle épave. Il s'agit d'une embarcation dont les dimensions, les techniques de construction ou encore la datation (2^e siècle ap. J.-C.) sont tout à fait comparables à celles du chaland de Bevaix dont la réplique est exposée au Laténium.

Côté grotte ! Le *Projet Cotencher* suit son cours en 2015, avec, entre autres, la reprise de l'examen des collections archéologiques et la réalisation d'une brochure destinée à la recherche de fonds. Dans cette perspective, l'Association de la Maison de la Nature Neuchâteloise (AMNN) – partenaire principal de l'Office du patrimoine et de l'archéologie dans le développement de ce projet – a déposé une demande de fonds auprès de la Loterie romande ; un financement permettant de couvrir les frais que le seul budget cantonal ne peut assumer, alloué par exemple à la remise en état et à l'installation de nouvelles infrastructures d'accès à l'intérieur de la grotte de Cotencher, à la réalisation d'une signalétique ou encore la mise en réseau avec d'autres sites archéologiques et naturels des Gorges de l'Areuse.

Côté locaux ! Il aura fallu attendre 2015 pour voir réunis sous un même toit au Laténium l'ensemble des collaborateurs de la section Archéologie, jusqu'ici répartis sur plusieurs sites. Cette réorganisation intervient suite à la résiliation du bail des locaux du Mail 59 à Neuchâtel, loués pendant 20 ans, afin de répondre aux besoins en espaces dans le cadre des recherches autoroutières.

L'année 2016 marque la fin du soutien financier de la Confédération (OFROU) qui a fourni au canton l'opportunité exceptionnelle, durant quelque 40 ans, de mener des recherches archéologiques d'envergure dans le cadre de la construction de l'autoroute A5. Trois études majeures devront encore être valorisées grâce à leur publication dans la série *Archéologie neuchâteloise*. En outre, il incombera dès lors, en collaboration avec le Laténium, d'assurer de manière optimale la conservation à long terme des immenses collections archéologiques et fonds documentaires issus de ces grands travaux autoroutiers.

La section Archéologie est confrontée à un accroissement toujours plus marqué des tâches et des charges, découlant principalement de l'augmentation constante des projets de construction et d'aménagement ou encore du monitoring des Palafittes classés à l'UNESCO. Pour faire face à cette situation préoccupante, il est impératif de chercher à court terme des solutions permettant d'assurer de manière efficiente la pérennisation des missions fondamentales de sauvegarde du patrimoine archéologique.

Office des archives

En 2015, l'office a été fortement sollicité dans l'accomplissement de ses tâches ordinaires avec en particulier une hausse significative de la charge de travail liée au traitement des demandes de recherches pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. Il a par ailleurs initié le projet AENeas visant la mise en place de l'archivage numérique au sein de l'État de Neuchâtel.

Outre ses collaborateurs fixes, l'office forme deux apprentis agents en information documentaire sur trois ans. Il a par ailleurs bénéficié de la présence de 2 civilistes qui ont effectué une période de service pour une durée cumulée de 44 jours. L'office a également accueilli pendant 6 mois une personne dans le cadre d'un emploi temporaire.

Un nouvel horaire d'ouverture de la salle de lecture est entré en vigueur en août 2015. Le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire est ainsi passé de 36 à 24, afin de permettre une répartition plus judicieuse des ressources humaines en fonction de l'évolution des demandes de prestations (traitement des fonds d'archives, salle de lecture virtuelle, inventaires en ligne, etc.).

Le 1^{er} avril 2015, le Conseil d'État a adopté un arrêté fixant le tarif des émoluments perçus en application de la nouvelle loi sur l'archivage.

L'office a procédé à 13 visites auprès des services de l'administration cantonale et des autorités cantonales.

L'office a réceptionné 17 versements d'archives administratives et 15 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 140 mètres linéaires. L'office a également autorisé 24 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 595 mètres linéaires.

12 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de récolement, de classement et de reconditionnement. Un lot d'environ un millier de quittances médiévales endommagées a été confié pour traitement à un restaurateur professionnel. Les opérations de microfilmage du fonds des *cartons bleus* (chancellerie d'ancien régime) se sont poursuivies et ont porté sur plus de 7'245 prises de vue.

La bibliothèque des archives s'est enrichie de 72 nouveaux ouvrages en 2015. 581 notices supplémentaires ont été saisies dans le catalogue romand des bibliothèques (RERO). 97 ouvrages ont été prêtés à l'extérieur.

En 2015, l'office a accueilli 257 lecteurs en salle de lecture pour un total cumulé de 808 journées de travail en salle de lecture. 6'942 documents ont été communiqués. L'office a répondu par écrit à 433 demandes de recherche, dont 57 portaient sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. L'office a également mené 7 visites guidées pour un total de 178 visiteurs.

Plusieurs pièces d'archives ont été prêtées temporairement dans le cadre de différentes expositions : à l'Université de Neuchâtel (expo "Mossadegh"), au Musée de l'Hôtel de Ville du Landeron (expo "Chanter l'identité"), au home de la Sombaille ("100 ans de La Sombaille"), au musée des Moulins souterrains du Col-des-Roches (expo "Anne-Marie Calame, fondatrice des Billodes"), et au service des Ponts et Chaussées (expo "2000 ans de ponts et passerelles").

Le projet d'archivage numérique AENeas (Archives de l'État de Neuchâtel / electronic archiving system) a débuté le 1^{er} juin 2015. Il a pour objectif de garantir à moyen terme un archivage numérique conforme aux exigences légales au sein de l'État de Neuchâtel. La gouvernance du projet est assurée par un comité de pilotage présidé par le secrétaire général du département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC), et les travaux sont menés dans le cadre de deux groupes de travail auxquels participent la cheffe du service de la culture, les collaborateurs de l'office, du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) et de l'office d'organisation (OORG). L'archiviste-informaticien de l'office occupe la fonction de chef de projet. Les premiers mois du projet ont permis de dresser un état des lieux et de rédiger un cahier des charges pour l'acquisition d'un outil permettant l'élaboration et le déploiement de plans d'archivage au sein des entités soumises à la loi sur l'archivage (outil ArchiClass). L'année 2016 sera largement consacrée à la description des besoins en matière de supervision, d'évaluation et de transfert des archives numériques.

Le 10 juin 2015 le Conseil d'État a validé une demande de projet ayant pour objectif de doter l'office d'un nouveau bâtiment d'archives conforme aux exigences légales et aux normes de conservation patrimoniale, et couvrant les besoins de stockage d'archives pour les 50 prochaines années. Le projet est articulé en trois phases et devrait aboutir en 2023 (2016-2017 : analyse des besoins, 2017-2020 : étude et concours, 2020-2023 : construction). Lors de la phase d'analyse des besoins, qui débutera au 1^{er} janvier 2016, la gouvernance du projet sera assurée par un comité de pilotage comprenant le chef du DJSC (présidence), ainsi que le chef du département des finances et de la santé (vice-présidence). Une commission de planification, présidée par l'adjoint à la cheffe du service de la culture et comprenant en outre l'archiviste cantonal, l'architecte cantonal et le responsable du domaine stratégie et projets du service des bâtiments, mènera l'analyse des besoins. L'archiviste cantonal fonctionnera comme chef de projet.

En dépit du départ de deux collaborateurs et d'un délai de carence ordinaire, l'office a été en mesure en 2015 d'accomplir ses tâches courantes, d'initier un projet d'archivage numérique et de planifier un projet de nouveau bâtiment d'archives. Ces deux projets d'envergure, indispensables à la mise en application des principes contenus dans la loi sur l'archivage, mobiliseront une part importante des ressources de l'office dans les années à venir.

9.4. Perspectives d'avenir

Des objectifs ambitieux

La disparition au 31 décembre 2016 du Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques a contraint le service à prévoir de nouveaux processus, pour soutenir de manière pertinente les projets artistiques, tout en tenant compte d'un cadre financier plus rigide. Cette nécessité a donné l'opportunité au service d'envisager la mise en œuvre, dès 2016, d'une politique de soutien plus proactive, déclinée selon trois objectifs : la diffusion de la production neuchâteloise à l'extérieur du canton, l'élargissement de l'accès à la culture à l'intérieur du canton, ainsi que les projets visant à l'"excellence".

Le service entend en outre développer une relation plus étroite avec les acteurs culturels et institutions au bénéfice de subventions régulières. Des conventions pluriannuelles viendront formaliser les liens entre l'État et les bénéficiaires.

Qu'il s'agisse de politique culturelle ou de réforme des processus à l'interne du service, les projets initiés en 2015 sont appelés à se déployer sur plusieurs années. Par ailleurs, la collaboration accrue avec les grandes communes, urbaines ou non, contribuera à mieux définir les missions des collectivités publiques en faveur de la vie culturelle et du développement harmonieux de celle-ci sur l'ensemble du territoire. Enfin, la future Loi sur la sauvegarde du patrimoine ancrera les missions patrimoniales de l'État dans une perspective à long terme, en adéquation notamment avec la législation fédérale sur le sujet.

9.5. Conclusion

L'encouragement à la création artistique et la conservation du patrimoine s'inscrivent dans un environnement en mutation. L'actualité internationale, nationale et locale a des répercussions sur notre quotidien. Il appartient à l'État de s'adapter à ces changements, mais également de les décrypter. La culture est une des clefs que nous partageons pour comprendre le monde. Elle propose aussi de nouveaux repères identitaires à la communauté, que cette dernière soit régionale ou mondiale, concrète ou virtuelle. Elle nous aide, chaque jour, à mieux vivre ensemble.